



COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Quel renouveau pour la Francophonie ?

Joëlle Garriaud-Maylam,
Sénateurs représentant les Français établis hors de France

Décembre 2009

« *La langue française est ma maison* »

Assia Djebar

Nombreuses sont les Cassandre, y compris en France, qui affirment que le rayonnement international de la culture française serait voué à un déclin inéluctable. Autrefois phare et source d'écrivains, artistes et musiciens de génie, la puissance de la France s'étiolerait sur la scène culturelle globale.

Déjà au 18^{ème} l'auteur allemand Johann Christof Schwab prophétisait, en opposition à Rivarol, le déclin du français, si une nation voisine l'emportait un jour en importance politique et en dignité culturelle¹. Ces interrogations attestent des préjugés dont souffre la francophonie, confrontée à un sérieux problème d'identité et d'envergure. Celui-ci apparaît pourtant davantage comme une crise de croissance que comme un symptôme de déclin. Plus d'un siècle après la création des premières alliances françaises, dont la mission était, suite à la défaite de 1870, de renforcer le rayonnement culturel français à l'étranger et dans l'empire colonial naissant, il est normal que les objectifs poursuivis au travers de la promotion du français dans le monde aient changé. Deux générations après celle de Léopold Sédar Senghor et des autres pères fondateurs de la francophonie, il est légitime de s'interroger sur les conceptions désormais véhiculées par ce concept et sur les nouvelles orientations à lui conférer.

Dès le siècle des Lumières, les philosophes français ont posé les premiers fondements de l'identité francophone. Au XIX^{ème} siècle, c'est notamment grâce au génie de ses écrivains-diplomates, tels que Chateaubriand, Stendhal ou Saint-John Perse, mais aussi à l'action d'institutions comme l'Alliance française, fondée en 1883, que la France a présidé à la naissance de l'idée de diplomatie culturelle. La francophonie s'enracinait ainsi dans la volonté de diffusion d'une culture et de valeurs françaises universalistes. Avec la décolonisation et la mondialisation, le contexte géopolitique et culturel mondial a été bouleversé.

Johann Christoph Schwab « Dissertation sur les causes de l'universalité de la langue française » à l'Académie de Berlin, 1784

Aujourd'hui, le désir et l'attente de France ne peuvent se résumer à la vision un peu désuète d'une culture française « romantique » (le premier adjectif évoqué par les Anglo-Américains et les Chinois pour qualifier la France !) à sauvegarder à tout prix face à la concurrence des industries culturelles étrangères, qui auraient mieux réussi leur transition vers la culture de la consommation culturelle de masse. La francophonie, forte d'une pluralité de cultures issues de plusieurs continents véhicule des valeurs bien plus complexes.

Elle permet à la France de se placer, sur la scène mondiale, au premier rang des défenseurs d'une démocratisation des relations internationales fondée sur le plurilinguisme et le dialogue des cultures, comme l'a montré son rôle dans l'adoption en 2005, sous l'égide de l'UNESCO de la convention internationale sur la diversité culturelle. Cette Convention devrait être dorénavant le prisme par lequel pourra s'inscrire et se développer notre influence. C'est notamment par la défense des autres langues du monde que peut se renforcer la francophonie. Ainsi, il faut continuer le combat pour que la recommandation prônée à l'échelle européenne d'un enseignement de deux langues étrangères à l'école devienne réalité, et pas seulement parce que ce combat aura un effet mécanique sur la progression de l'apprentissage du français!

Sous peine d'être perçue comme un signe de crispation identitaire, la promotion de la francophonie ne peut en effet plus se situer uniquement sur le plan défensif de la conservation d'une prépondérance linguistique dans ses bastions traditionnels, qu'il s'agisse d'aires géographiques ou de sphères comme celles des enceintes internationales. Les sénateurs Jacques Legendre et Josselin de Rohan notent à ce sujet : « *il convient désormais de substituer à une logique de rayonnement, prisonnière de son héritage historique, une politique d'influence, s'appuyant sur une culture qui ne cherche pas seulement à se diffuser, mais également à s'enrichir au contact des autres cultures* »².

L'enjeu du renouveau de la francophonie est donc avant tout celui d'une reconquête de sens, qui seule pourra donner une vraie force et cohérence à ce concept phare pour notre politique d'influence. Outre la défense des valeurs de diversité culturelle, il importe de renforcer la stature du français en tant que langue « professionnelle », ouvrant des

² « Le rayonnement culturel international : une ambition pour la diplomatie française », Rapport d'information de M. Jacques Legendre et de M. Josselin de Rohan, Commission des affaires culturelles et des affaires étrangères et de la défense, rapport n°458, juin 2009.

perspectives de carrière. C'est ainsi qu'en Amérique latine, la perspective d'une migration de travail vers le Québec constitue un facteur majeur d'attractivité pour les cours de français, tandis qu'en Turquie, c'est la perspective de développer les échanges commerciaux avec le Maghreb qui explique le renouveau d'intérêt à l'égard de la langue française.

Comme le résume un autre sénateur, Yves Dauge, « *il appartient à notre pays de renouveler son offre culturelle pour répondre aux attentes exprimées par des publics étrangers à l'égard de la culture française, qui ont profondément changé* »³.

Pour répondre à ces enjeux, et en partant du constat d'une pluralité et d'une superposition d'actions nuisible à notre influence, il a été recommandé de restructurer notre réseau culturel, et, dans un contexte de restrictions budgétaires, de se recentrer sur la promotion du français auprès des élites étrangères et au sein des enceintes internationales. La présente note choisit délibérément de proposer un angle d'approche complémentaire, en arguant de l'importance pour la francophonie de ne pas se cantonner à une stratégie élitiste susceptible de la marginaliser et de la reléguer à une « langue de niche »⁴, et en ouvrant quelques pistes de réflexion pour y parvenir.

La francophonie, en tant qu'espace de partage d'une langue et de valeurs communes, constitue à la fois un ciment identitaire pour les peuples l'ayant en partage – notamment au Canada ou en Afrique, et parmi nos communautés françaises à l'étranger, dont les binationaux composent une part majoritaire –, et un facteur d'attractivité pour les populations étrangères de nombreux pays, notamment émergents. Certes, les valeurs d'universalité et de tolérance véhiculées par la francophonie sont au cœur de son attractivité. Toutefois, pour mieux étendre notre influence, il importe de ne pas se cantonner à une stratégie trop élitiste. Sans dénigrer l'importance de cette dernière, il s'agit de promouvoir la montée en puissance d'initiatives peu coûteuses permettant de parvenir à une démocratisation de la francophonie. Dans un monde global gouverné par les médias, et tout particulièrement Internet, il convient justement de se les approprier pour enseigner et encourager le partage du français, et des valeurs essentielles qu'incarne la francophonie.

³ « Loi de finances pour 2010 : Action extérieure de l'Etat », Yves Dauge, Avis, Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, n°104, tome I, 2009-2010.

⁴ « Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ? », Rapport d'Adrien Gouteyron, n°248, 2007-2008.

Après un bref état des lieux, nous développerons trois ensembles de propositions, articulées autour de ce même souci :

- Une démocratisation de l'enseignement du français à l'étranger ;
- L'utilisation des nouvelles technologies et des médias ;
- La coopération internationale et les migrations.

Un état des lieux en demi-teinte

Le français demeure la langue étrangère la plus apprise dans le monde après l'anglais, et la neuvième langue la plus parlée. Du fait du dynamisme de la natalité dans l'aire francophone, le nombre de personnes pratiquant quotidiennement le français n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Sur les 200 millions de francophones répartis sur tous les continents, 115 millions pratiqueraient quotidiennement cette langue, soit une augmentation de 7,7% par rapport à 1990⁵. Dans l'Union européenne, le français est la seconde langue maternelle la plus parlée après l'allemand (respectivement par 16% et 23% de la population), devant l'anglais. Elle est aussi la deuxième langue étrangère la plus pratiquée (19%), après l'anglais (41%) et devant l'allemand (10%) ou l'espagnol (7%).

Après une période de recul, qui a vu, entre 1994 et 2002, la proportion d'élèves scolarisés à l'étranger apprenant le français passer de 9% à 6% en Europe et de 19% à 15% en Afrique du nord et au Moyen-Orient, la situation s'est stabilisée. Le nombre de personnes étudiant en français ou apprenant cette langue a depuis augmenté pour atteindre 118 millions en 2007, contre 90 millions en 2002. Cette progression toute relative est à mettre en parallèle avec celle de l'apprentissage de l'anglais, dont l'influence en Europe s'accroît encore depuis l'élargissement de l'UE, et qui connaît un réel engouement dans les pays en développement, et notamment en Chine, où l'anglais est enseigné à tous les écoliers dès l'école primaire depuis 2001.

Si la France dispose encore du plus dense réseau d'établissements culturels à l'étranger au monde (3,9 centres culturels ou alliances françaises par pays, sur 158 pays où la France a une présente diplomatique), elle doit désormais compter avec les politiques

⁵ « Aide publique au développement - Francophonie - La francophonie plus que jamais », Rapport budgétaire pour la loi de finances 2010, Louis Duvernois, Avis n°104, 2009-2010.

linguistiques offensives du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Chine. Ainsi, le British Council dispose de 220 implantations dans le monde, le Goethe Institut de 183, et l'Institut Cervantès de 69. Quant à la Chine, qui ne s'est lancée qu'en 2004 dans le déploiement d'instituts de promotion de sa langue à l'étranger, elle a réussi en l'espace de quatre ans à implanter 314 Instituts Confucius dans 71 pays !

Le réseau culturel français à l'étranger en chiffres ⁶ :

- 154 ambassades dotées d'un service de coopération et d'action culturelle (SCAC)
- 144 instituts et centres culturels et 27 centres de recherche
- 1 070 Alliances françaises, dont 255 conventionnées
- 750 000 étudiants inscrits à des cours de français
- 400 000 lecteurs inscrits dans les médiathèques
- 50 000 manifestations culturelles organisées chaque année
- coût pour l'Etat : 138 millions d'euros
- taux d'autofinancement du réseau : 43% en moyenne mondiale, 53% dans l'OCDE

Sur le plan de l'accueil des étudiants étrangers, la France attire deux fois moins d'étudiants européens que l'Allemagne et trois fois moins que le Royaume-Uni. La proportion d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français stagne à un niveau de 11,9%, soit seulement 0,2% par rapport à l'année dernière. Ces chiffres sont à comparer avec la croissance rapide de l'accueil des étudiants étrangers aux Etats-Unis (+7% entre 2008 et 2009), en Australie (+17,6% entre 2007 et 2008) ou en Chine (+14,3% entre 2007 et 2008).

Comme le détaille l'article de novembre 2007 du Time Magazine, les industries culturelles françaises sont fortement concurrencées par la production anglo-saxonne. Enfin, sur Internet, le français était, en 2006, la troisième langue (5% des pages), loin derrière l'anglais (45%) et l'allemand (7%), mais devant l'espagnol (4,5%).

⁶ « Le rayonnement culturel international : une ambition pour la diplomatie française », *op. cit.*

Propositions pour un renouveau de la francophonie :

1) Elargir l'audience de l'enseignement du français à l'étranger

Dans un contexte de restrictions budgétaires, le parti pris en faveur d'un recentrage sur une stratégie d'excellence a de graves implications en termes de limitation de l'accès à l'apprentissage du français. Dans le projet de loi de finances 2010, l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE) concentre l'essentiel des crédits des programmes 151 (*Français de l'étranger et affaires consulaires*) et 185 (*Rayonnement culturel et scientifique*). Ainsi, sur les 597,9 millions d'euros de la dotation du programme 185, 70% sont dévolus à l'AEFE. Comme 14,9% correspondent à des dépenses de personnel, il ne reste que 88 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement et les crédits d'intervention, soit une réduction de 4,8% par rapport à 2009⁷. De même, près de 80% des crédits du programme 151 sont absorbés par le système des bourses et la prise en charge des élèves français dans les établissements du réseau de l'AEFE.

Or l'AEFE ne scolarise que 101 817 élèves français dans le monde, soit 24.6% des enfants français des 335 417 enfants (3 à 18 ans) scolarisés à l'étranger⁸. La saturation des capacités d'accueil des établissements, l'augmentation des frais de scolarité et la relative rareté des établissements du réseau en dehors des grandes métropoles expliquent largement ce phénomène. Ainsi, dans une métropole internationale comme Bangalore, l'offre de formation en français est absente. De même, seule une petite élite étrangère francophone parvient à faire scolariser ses enfants dans ce réseau d'excellence. D'ailleurs, comme le souligne le député Hervé Féron, le mot francophonie « ne figure pas dans l'énoncé des missions de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger »⁹.

Si l'intérêt de l'AEFE en tant que de fer de lance de l'excellence française auprès des jeunes Français et des élites francophones étrangères est indéniable, il n'en demeure pas moins essentiel de garantir, en parallèle, l'accès à des formations de qualité aux francophones

⁷ « Loi de finances pour 2010 – Action extérieure de l'Etat : rayonnement culturel et scientifique », Avis, Monique Cerisier-ben Guiga, Commission des Affaires étrangères et de la Défense, n°102 – tome II, 2009-2010.

⁸ Intervention de Radya Rahal et Olivier Cadic, à la commission Finéco de l'Assemblée des Français de l'étranger, le 29 octobre 2009.

⁹ « Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education sur le projet de loi de finances pour 2010 – Action extérieure de l'Etat, Rayonnement culturel et scientifique », Hervé Féron, Assemblée nationale, n°1946.

restés en marge de ce système et contraints de se tourner vers des établissements locaux ou vers des écoles internationales étrangères.

Certes, le réseau de la mission laïque réalise un travail fantastique en complément du dispositif AEF (40 000 élèves scolarisés dans une centaine d'établissements), en s'appuyant largement sur les financements d'entreprises privées. Mais son audience demeure limitée. Les Alliances françaises ainsi que les instituts et centres culturels français jouent un rôle considérable dans l'accroissement du nombre d'étudiants de français. Mais la baisse des subventions qui leur sont versées les oblige à augmenter leur capacité d'autofinancement, donc leurs frais de scolarité, ce qui limite leur attractivité, en particulier dans les pays dont le coût de la vie est beaucoup plus bas qu'en France. L'accès aux cours de français dispensés par le réseau culturel se trouve alors réservé à une petite minorité d'étudiants issus de familles aisées pas toujours très motivés par l'apprentissage de la langue française, tandis que des étudiants locaux brillants se voient contraints de se tourner vers l'offre de cours locale, de qualité plus faible mais moins onéreuse.

Cette stratégie d'excellence française est à comparer avec l'approche italienne, qui a plutôt opté pour l'envoi dans ses communautés à l'étranger d'un réseau dense d'instituteurs qualifiés itinérants. Un million d'euros est consacré à l'enseignement de la langue italienne sur le seul territoire français. De même, les efforts de diffusion linguistique et culturelle de la Chine se fondent sur un investissement massif en ressources humaines, les professeurs ayant non seulement pour mission d'enseigner le chinois, mais aussi de former des professeurs dans leur pays d'accueil (principalement parmi la communauté chinoise immigrée). Il ne s'agit pas d'opposer stratégie d'excellence et stratégie de démocratisation, mais plutôt de souligner que la première ne doit pas entraver le développement de la seconde.

1.1 → Soutenir l'enseignement francophone en dehors du réseau officiel français

Il faut aller plus loin dans l'appui à l'enseignement du français en dehors du réseau culturel officiel et des établissements scolaires conventionnés ou homologués, sous peine de voir peu à peu le français relégué au rang de langue de niche. Au lieu d'envisager l'attractivité croissante d'autres réseaux d'enseignement étrangers (internationaux et locaux) simplement en termes de concurrence et de menace, il faut y voir aussi un nouvel espace pour le développement du français. Promouvoir la francophonie au travers de ces établissements

répondrait à la fois à l'objectif de service public aux Français de l'étranger et de rayonnement culturel international.

Les partenariats avec des institutions étrangères sont récents. Ceux déjà mis en œuvre se limitent souvent encore à quelques filières francophones d'excellence, visant à l'obtention d'un double diplôme entre une université étrangère et l'établissement partenaire français. Dans certains cas, des formations « *outré frontière* » se développent, comme en atteste l'expérience de l'école Centrale à Pékin. Mais ces formations ne restent souvent accessibles qu'à une minorité d'étudiants et proposent des cursus largement anglophones. Dans le champ des partenariats avec des établissements étrangers au niveau de l'enseignement secondaire, voire en primaire et en maternelle, beaucoup reste à faire. **Il ne s'agit plus seulement d'enseigner le français, mais d'enseigner en français, par des « pédagogies convergentes »** des matières essentielles comme l'histoire, la philosophie, ou pourquoi pas aussi, les mathématiques.

Certains établissements étrangers ouvrent des classes bilingues en français. Ainsi, à New York, une vingtaine de classes bilingues ont été ouvertes dans des écoles publiques et bénéficient de subventions municipales. Le dispositif est soutenu par le SCAC de l'Ambassade de France et plusieurs fondations américaines, ainsi que des partenaires extérieurs comme la Délégation générale du Québec¹⁰. De même, en Chine, de nombreux établissements locaux voient dans l'ouverture de classes internationales un moyen d'améliorer leur attractivité. Cette volonté de promouvoir l'ouverture linguistique se réalise essentiellement en faveur de l'anglais, non seulement parce que cette langue s'avère plus attrayante vis-à-vis des parents d'élèves, mais aussi et surtout par manque de disponibilité de professeurs de français qualifiés. À Madagascar, alors que les autorités se sont engagées en faveur d'un retour de l'enseignement du français dans le système éducatif, leur projet se heurte à un manque de professeurs de français suffisamment bien formés. Au Botswana, pays anglophone, les autorités s'engagent en faveur d'une introduction à large échelle de l'enseignement du français dans le cursus scolaire, et sollicitent la France pour répondre aux besoins que cela requiert en termes de formation d'enseignants.

¹⁰ « Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation sur le projet de loi de finances pour 2010 – Action extérieure de l'État, Rayonnement culturel et scientifique », Hervé Féron, Assemblée nationale, n°1946.

1.2 → Répondre au besoin croissant de professeurs de français

Pour soutenir le développement du français dans ces nouveaux contextes, il importe en effet de contribuer à l'accroissement de l'effectif de professeurs de français de qualité, par l'envoi de professeurs français et par la formation de professeurs locaux. Les structures françaises auraient alors à renforcer leur action en matière de formation des formateurs et de contrôle de la qualité des enseignements dispensés.

Le plan triennal de formation de 10 000 professeurs de français, géré par le MAEE, devrait contribuer à répondre à ce besoin, en appui des plans nationaux de formation gérés par les ambassades. Ce plan avait bénéficié, entre 2007 et 2009, à 30 506 enseignants répartis dans 53 pays. Mis en œuvre en partenariat avec des acteurs locaux de la coopération éducative et linguistique (autorités locales et/ou associations de professeurs de français), il couvre notamment l'apprentissage du français de spécialité (tourisme, hôtellerie, etc.). Il est en effet essentiel, pour développer l'apprentissage du français, de l'associer à la notion de carrière.

Pour accroître les effectifs de professeurs, les dispositifs d'envoi de volontaires mériteraient d'être davantage explorés. En 2009, le nombre de volontaires internationaux dans les établissements culturels français n'était que d'un peu plus de 200, et beaucoup ne remplissaient pas de fonctions d'enseignement. Dans un même temps, c'est par milliers que la Chine envoie des professeurs volontaires à l'étranger, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est. Renforcer les dispositifs d'envoi à l'étranger de jeunes volontaires préalablement formés – et notamment des professeurs de Français Langue Etrangère - permettrait de répondre au besoin de ressources humaines en la matière, tout en constituant une expérience professionnelle et humaine à l'international pour ces jeunes. Alors que le dispositif Erasmus destiné à favoriser les séjours d'étude en Europe s'avère moins attractif qu'escompté (en 2007-2008, sur plus de 27 000 bourses mises à disposition, 4 000 n'ont pas trouvé preneurs) et que l'offre de postes de volontariat international en entreprise est, au contraire, insuffisante pour répondre à la demande d'expérience professionnelle internationale des jeunes, faciliter l'envoi de volontaires oeuvrant en faveur de la francophonie ouvrirait de nouvelles perspectives. Une telle initiative s'intégrerait en outre parfaitement dans la volonté du gouvernement de promouvoir le service civique. Dès 2007, dans une tribune au Figaro, Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs prôné la mise en place d'un « service civique assorti d'un

volet francophone »¹¹. Le défi serait de proposer une formule permettant l'envoi de volontaires dans des structures non françaises, ce que ne permet pas actuellement le dispositif des VIE/VIA.

Les initiatives pilotes existantes mériteraient d'être analysées en vue de les reproduire à plus grande échelle. Ainsi, l'Organisation Internationale de la Francophonie a mis en place en 2007 un programme pilote de « volontariat francophone », permettant à des jeunes issus des pays membres de l'OIF d'effectuer un service volontaire dans des établissements partenaires de l'organisation, le plus souvent dans des fonctions de support (par exemple « utilisation des TIC pour l'éducation »). Si l'impact du programme est pour l'instant modeste (37 volontaires envoyés), il ouvre des perspectives intéressantes. Par ailleurs, le Ministère des Affaires étrangères et européenne français finance l'envoi de stagiaires « Français langue étrangère » (FLE) pour accompagner le développement du français en milieu « paix et sécurité ».

En matière de formation continue, également dans le cadre des actions « paix et sécurité », le MAEE finance aussi la formation d'experts formateurs étrangers par le Centre International de Français de Rochefort. Le centre de linguistique appliquée (CLA) de Besançon travaille également en partenariat avec le CNED sur ce sujet, et pourrait peut-être interagir davantage avec les centres d'enseignement du français à l'étranger. De son côté, l'Organisation Internationale de la Francophonie a mis en place l'Ifadem (Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres), visant à former des enseignants étrangers à distance grâce aux nouvelles technologies de l'information. De tels efforts en matière de formation initiale et continue, à destination de professeurs locaux, apparaissent en effet essentiels pour accroître les effectifs de professeurs de français de bon niveau.

1.3 → Soutenir l'enseignement du français en milieu familial ou associatif

L'appui à l'enseignement du français en dehors du système d'enseignement français homologué ou conventionné suppose également la production et la diffusion de matériel pédagogique adapté. En particulier lorsqu'il s'agit de favoriser l'enseignement du français en dehors du cadre scolaire, l'offre de supports pédagogiques adaptés demeure trop limitée.

¹¹ <http://www.sarkozy.fr/news/?lang=fr&id=197>

Les parents d'élèves francophones scolarisés hors du réseau AEFÉ sont confrontés à de réelles difficultés pour transmettre à leurs enfants un bon niveau oral comme écrit dans leur langue maternelle, dans un environnement scolaire et familial (pour les familles binationales) peu propice, en particulier dans les pays anglophones, du fait du poids culturel de l'anglais et des représentations négatives du français véhiculées par une presse populaire et populiste. Le parent français, même s'il maîtrise sa langue, ne sait pas toujours comment la transmettre à son enfant dans toutes ses subtilités. C'est pourtant dans la petite enfance, à l'âge où l'on se familiarise avec les structures et la prononciation d'une langue, que se joue la maîtrise future de celle-ci. Pour aller au-delà d'une conversation courante basique, un accompagnement pédagogique spécifique adapté est indispensable. Les tout premiers séminaires de formation aux techniques pédagogiques « ludiques » ont été organisés en Grande-Bretagne, à l'échelle associative et avec le soutien de l'ambassade, en 1998-1999¹². Depuis, les petites écoles FLAM (Français Langue Maternelle) se sont développées, reposant sur la gestion, par les parents d'élèves français scolarisés localement dans une langue autre que le français, d'activités extra-scolaires visant à favoriser la pratique de la langue maternelle. L'AEFE intervient par le versement de subventions (300 000 € en 2009, 600 000 € pour 2010) et la garantie de la qualité de l'enseignement dispensé. Au Royaume-Uni, ce sont ainsi 22 « petites écoles » qui reposent sur le dynamisme des parents des parents d'élèves. Avec le soutien du SCAC de Londres, une mission d'expertise est actuellement menée pour développer un curriculum adapté à cette forme d'enseignement. Cette initiative peu onéreuse mériterait d'être diffusée dans d'autres communautés françaises à l'étranger.

Les parents isolés, n'ayant pas accès à des offres d'enseignement dans le milieu associatif, peuvent bien sûr se tourner vers le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Mais son offre s'avère peu adaptée à un enseignement du français aux enfants lorsque ceux-ci sont déjà scolarisés dans une autre langue. La gamme de cours proposés est très limitée en ce qui concerne la petite enfance : avant l'école primaire, le seul support proposé est un module de « graphisme ». Le format des cours proposés demeure très scolaire, trop austère, peu ludique et peu interactif : il s'agit essentiellement de cours formels, accompagnés de devoirs à renvoyer par courrier. L'implication des parents est nécessairement très forte, pour motiver l'enfant, en plus de son cursus scolaire, à s'astreindre à cette discipline. Enfin, le coût des formations est loin d'être négligeable, surtout dans des pays dont le niveau de vie est plus bas

¹² Joëlle Garriaud-Maylam, « L'enseignement du français aux enfants de familles biculturelles établies dans un pays non francophone », préface de Boutros Boutros-Ghali, UFE, 2000.

qu'en France : à titre d'exemple, le seul module de français, au niveau du cours préparatoire, revient à 160 €, pour un cours accompagné de 10 devoirs corrigés et d'un CD. Cela correspond, en Chine, aux deux tiers du salaire mensuel moyen, ce qui explique que des familles employées en contrat local aient des difficultés à consentir à un tel investissement.

2) Médias et TIC : de nouvelles frontières pour la francophonie

2.1 → Des vecteurs pour la diffusion de matériel pédagogique

L'Internet, aujourd'hui largement dominé par l'anglais, offre de nouvelles possibilités pour la diffusion de matériel pédagogique ludique et peu onéreux. Ses potentialités sont notamment exploitées par les Chinois qui proposent, via le *Confucius Institute Online* et via le site web de la chaîne de télévision publique CCTV, le visionnage ou le téléchargement de matériel écrit, de chansons et comptines, de petits films ou de dessins animés. Ces supports sont accessibles même pour des utilisateurs dépourvus de connexion haut-débit ou de matériel informatique perfectionné, ce qui en fait un outil utilisable également dans les pays en développement.

De telles ressources existent également sur les sites de médias francophones. Radio Canada diffuse des programmes spécifiques pour l'enseignement du français aux enfants, et TV5 Monde, en partenariat avec l'OIF, propose notamment le programme « 7 jours sur la planète », à destination des plus jeunes. Toutefois, l'offre francophone demeure dispersée, peu connue des parents. **Le recensement, le référencement des initiatives et la mise en place d'un portail rassemblant de manière thématique ces ressources s'avèrent donc indispensables.** Le « portail jeunesse » de l'OIF, en cours de développement, pourrait servir de plateforme à une telle entreprise. L'enjeu serait alors de veiller à ce qu'il soit suffisamment nourri en termes de contenu et clair dans sa structuration, mais aussi et surtout, à ce que les communautés francophones ou francophiles à l'étranger soit informées de son existence. Le « grand portail numérique de la francophonie », annoncé en 2008 par le secrétaire d'Etat français à la Coopération et à la Francophonie¹³, Alain Joyandet, et qui bénéficiera en 2010 d'un financement de 340 000 €, pourrait également y contribuer, même si la grande richesse et variété des sujets couverts en rendra peut-être l'utilisation à des fins pédagogiques délicate.

¹³ Maquette en ligne : <http://www.francophonie-economique.org>

Il s'agirait également d'**encourager le développement de supports innovants attractifs pour la francophonie**. Les ressources pédagogiques en ligne sont trop souvent réservées soit à des professeurs, soit à un public adulte, autonome dans son apprentissage, fortement motivé, capable de s'astreindre à l'écoute ou au visionnage régulier de matériel austère. L'Internet vient alors davantage en accompagnement d'une démarche d'apprentissage antérieure ou parallèle qu'en support de formation en tant que tel. Thélème, une initiative développée par des chercheurs du CNRS, constitue au contraire un exemple de support attractif et original¹⁴. Il s'agit d'un jeu vidéo en ligne qui combine immersion, simulation et interactivité entre utilisateurs. Ce projet permet de jouer sur l'engouement grandissant pour les jeux vidéo et les univers virtuels, et de générer une communauté virtuelle où les internautes auront envie de passer du temps, ce qui est indispensable pour apprendre une langue étrangère.

La diffusion via Internet, ou (surtout dans les communautés où l'accès à la toile est difficile) via des CD ou DVD, de supports pédagogiques ou de programmes directement accessibles aux enfants, peut permettre de pallier - tout au moins partiellement - le manque de professeurs qualifiés et de manuels scolaires. Diverses tentatives d'introduction de l'apprentissage à distance de l'anglais sont ainsi valorisées en Chine rurale, fortement handicapée par le manque d'enseignants dans cette matière. La réussite d'un tel projet est conditionnée par l'implication forte de la part des autorités, tant en termes d'évolution des pratiques des enseignants que de mise à disposition de supports de cours adaptés. Ceci ouvre des perspectives intéressantes pour la francophonie, dans un contexte marqué par la rareté des ressources, tant humaines que pédagogiques.

Les médias plus traditionnels, tels que la radio et la télévision ont également un rôle à jouer dans la diffusion de supports pédagogiques linguistiques.

Le soutien à TV5 Monde est à cet égard essentiel. Vitrine mondiale de la diversité culturelle, TV5 Monde, reçue 24h sur 24 par 207 millions de foyers dans plus de 200 pays, défend et promeut les objectifs et les valeurs universelles de la Francophonie, au travers de programmes illustrant la diversité et la richesse des créations audiovisuelles en langue française du Nord comme du Sud. La chaîne publique a déjà développé, dans ses émissions et

¹⁴ <http://www.theleme-lejeu.com/>

via son site Internet, une expertise en matière de supports d'apprentissage du français. Autoriser la diffusion de TV5 Monde en TNT en France permettrait, en complétant sa couverture de la population métropolitaine (qui passerait de la moitié à près de 90% des foyers), de renforcer son positionnement sur ce créneau, en particulier vis-à-vis des téléspectateurs d'origines diverses présents en métropole. S'appuyant sur sa politique de sous-titrage à l'international, TV5 Monde pourrait ainsi diffuser ses programmes avec plusieurs langues de sous-titrage pour en faciliter l'accès aux téléspectateurs métropolitains, résidant ou séjournant temporairement en France. Cette mission essentielle, à la fois en termes d'enseignement linguistique et de promotion des valeurs de la francophonie, n'est actuellement remplie par aucune chaîne publique. De surcroît, les ressources propres complémentaires liées à la diffusion sur la TNT pourraient, à terme, permettre un autofinancement de ces programmes.

Outre le soutien à de tels programmes sur nos propres médias, l'enjeu réside aussi dans leur diffusion sur des chaînes étrangères. Al Jazeera, qui a déjà fait appel à l'expertise de spécialistes français, diffuse des programmes en anglais à destination des enfants (« *Children's channel* ») et pourrait être intéressée par la conclusion d'accords avec des sociétés culturelles françaises, même si le nécessaire travail de persuasion pour obtenir des créneaux pour la diffusion de programmes en français n'est pas achevé. En Chine, CCTV-F, chaîne d'information francophone gérée par le gouvernement chinois (qui propose également des chaînes en anglais, espagnol, arabe et russe), pourrait également être approchée pour diffuser de telles émissions.

2.2 → Sensibiliser à la culture et aux valeurs de la francophonie

L'univers numérique comme les médias traditionnels doivent, de manière plus générale, être mieux mobilisés pour valoriser la langue française en tant que support identitaire d'une communauté culturelle aux ressources plurielles. À cet égard, la très faible médiatisation, même en France, des récents Jeux Olympiques francophones de Beyrouth est particulièrement regrettable, alors que le MAEE avait subventionné l'événement à hauteur de 1,5 millions d'euros.

La restructuration de l'audiovisuel extérieur français offre de nouvelles perspectives en termes de rayonnement international. Toutefois, elle ne devrait pas faire passer au second rang les **projets de coopération avec les médias locaux**, et ce d'autant plus que les médias français sont parfois susceptibles de voir leur diffusion temporairement suspendue, comme cela fut un temps le cas pour RFI au Niger. En Afrique, l'OIF travaille ainsi avec un certain nombre de radios locales pour promouvoir des programmes en français. C'est par le partenariat avec les industries culturelles locales que passera la promotion de la francophonie et de la diversité culturelle dans les prochaines décennies.

La promotion de la richesse et de la diversité du patrimoine français à l'international pourrait contribuer à renforcer la connaissance et l'intérêt des francophiles pour leurs racines culturelles. Le portail Racines France (www.racinesfrance.com) vient d'être créé pour répondre à ce désir encore largement non assouvi de connaissances sur la France à l'international. Pour se développer, il aura besoin de la contribution des communautés françaises et institutions culturelles à l'étranger.

L'intérêt pour les nouveaux médias et les partenariats avec des institutions culturelles locales ne doit pas servir de prétexte à la fermeture des **centres et instituts culturels français à l'étranger**. Ceux-ci constituent un support indispensable à la diffusion de la francophonie, tant en termes de contact humain que de mise à disposition d'un espace physique et de ressources écrites ou audiovisuelles à un coût modique. Leur rôle ne se limite pas à l'offre de cours ou au prêt de ressources francophones mais permet aussi une programmation francophone de qualité, qui rencontrerait sinon des difficultés à émerger au travers du réseau culturel local, qui tendrait à ne retenir que les manifestations les plus rentables sur le plan commercial, jouissant de la plus grande notoriété. Or, l'organisation fréquente de petits événements francophones locaux est essentielle pour souder la communauté autour d'un même sentiment d'appartenance et de solidarité.

Si la francophonie d'aujourd'hui doit s'inscrire dans la philosophie d'une politique d'influence plutôt que de simple diffusion de « produits culturels compétitifs », alors elle a besoin de lieux pour cela. Il en va de son ancrage populaire parmi les communautés francophones et francophiles à l'étranger. Ceci est d'autant plus vrai dans certains pays en développement dans lesquels les centres culturels locaux sont peu développés et qui voient dans les **centres culturels français une chance unique d'accès à la culture et de dialogue**

entre les cultures locales et françaises. Ainsi, en Tunisie, le délabrement des locaux abritant le SCAC ne peut que nuire à sa mission de diffusion de la francophonie.

Face à la forte contraction du réseau culturel français en Europe au cours de la dernière décennie (le nombre d'établissements culturels a été divisé par deux en Allemagne, et réduit en moyenne d'un tiers en Europe occidentale¹⁵) **de petites bibliothèques francophones associatives** ont vu le jour. Largement indépendantes financièrement et solidement ancrées dans le tissu local, elles permettent d'améliorer le maillage géographique de notre réseau culturel et mériteraient à ce titre un soutien plus important de la part des autorités françaises.

Outre de lieux, **la francophonie a besoin de manifestations originales.** A cet égard, l'initiative Odyssée 2009, de Daniel Rondeau, Ambassadeur de France à Malte, peut être citée en exemple. Proposant à des écrivains francophones d'embarquer à bord d'un navire, il a organisé une tournée originale des ports de Méditerranée, contribuant à renforcer l'image de la francophonie au cœur de cet espace en pleines mutations identitaires.

Soulignons également l'initiative de l'association Diversum, qui a pour objet d'encourager les politiques de développement durable à prendre véritablement en compte la question culturelle, de mettre sur pied une notation des grandes entreprises européennes en fonction de leur « politique linguistique ». Elle permet d'attirer notre attention sur le **rôle des entreprises dans la promotion de la francophonie**, trop souvent négligé et qui mériterait de faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, d'autant que beaucoup d'entre elles ont tendance à privilégier l'anglais dans leurs propres structures.

3) Diplomatie, coopération et dialogue des cultures

3.1 → Des réussites diplomatiques à conforter

Face au rouleau compresseur anglo-américain, la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, comme celle d'ailleurs sur le patrimoine immatériel, ont été des succès incontestables et des facteurs de résistance et de progrès. L'OIF, en fédérant nombre d'Etats autour de valeurs de pluralisme et de tolérance a été elle aussi une réussite incontestable, qui ne demande qu'à s'amplifier. La demande de Francophonie, en tant que porteuse à la fois de

¹⁵ Rapport de Jacques Legendre et Josselin de Rohan, *op. cit.*

ces valeurs universelles et d'un certain mode de gouvernance, basé sur la notion d'Etat de droit et sur le respect de l'autre, est forte, y compris dans certains Etats non-francophones.

Elle est particulièrement vivace dans des Etats qui ont été francophones et francophiles, en Asie du sud-est notamment (Vietnam, Laos, Cambodge) ou en Amérique centrale et latine, mais qui se sont peu à peu détournés du français, faute d'encouragements et de soutien.

L'affirmation de nos réussites, de nos ambitions serait indispensable face à l'impression qui prévaut parfois que « même les Français se sont résignés à la suprématie de l'anglais ». La francophonie est une autre manière de voir le monde, de se positionner face aux multiples enjeux du monde multipolaire. Cette altérité fédératrice doit être promue, par une multiplication des échanges, par une politique de bourses élargie, mais aussi surtout par un volontarisme et une vigilance renforcée en matière de raffermissement de nos positions dans les enceintes internationales.

A cet égard **l'exemple de la Commission nationale française pour l'UNESCO est frappant**. L'UNESCO, nous l'avons vu est un vecteur considérable de francophonie : non seulement l'organisation a permis à la France de faire entendre sa voix et sa différence en matière de diversité culturelle, de défense du patrimoine linguistique ou immatériel, et de gagner à sa cause nombre d'Etats, mais son siège est à Paris et sa toute nouvelle directrice générale est une roumaine francophone et francophile. Pourquoi alors la Commission nationale française, voit-elle son budget de fonctionnement, son personnel diminuer drastiquement au point de susciter la démission de son Président Jean Favier à la fin 2009 ? Comment se fait-il qu'alors que le mandat de ses membres a pris théoriquement fin en mars 2007, aucun arrêté de désignation des membres de la nouvelle commission n'ait encore été publié ? Comment admettre que cette Commission puisse avoir moins de moyens, moins de personnel que les Commissions nationales du Sénégal ou de la Côte d'Ivoire ?

Comment admettre qu'un colloque organisé l'an dernier au siège de l'UNESCO sur l'enseignement des enfants dans les pays en guerre, sous la présidence de la Cheikha Mozha, ne se soit tenu qu'en anglais et en arabe, sans aucune traduction en français ?

Là encore, **nous avons besoin de vigilance et de volontarisme**, et la francophonie a besoin de davantage investir les lieux mêmes où sa présence devrait être incontournable.

Pour une politique de bourses élargie : Alors qu'en 2009, les bourses françaises destinées aux étudiants étrangers avaient déjà régressé de 13% sur le programme 185 et de

18% sur le programme 209, en 2010, elles seront victimes d'une nouvelle contraction des crédits, à hauteur de 20% sur le programme 185 (étudiants des pays « riches ») et de 10% sur le programme 209 (étudiants originaires de pays « en développement »). Ce sont notamment les bourses Eiffel, destinées aux futurs cadres économiques et administratifs des grands pays émergents, et les bourses Major, attribuées aux meilleurs élèves étrangers des lycées français à l'étranger, qui en pâtiront. **Cette contraction des crédits alloués aux bourses pénalise notre attractivité internationale.**

Face à ces restrictions budgétaires entravant les projets d'inscription dans les universités françaises d'étudiants étrangers, **le financement public de séjours courts visant à motiver/récompenser une petite élite de francophones semble peu opportun.** Si l'organisation de courts voyages en France pour des étudiants ou de jeunes professionnels émérites constitue une initiative intéressante en soi, il serait appréciable, que son financement puisse, à un degré plus élevé qu'actuellement, être pris en charge par des mécènes privés ou par une fondation qui pourrait être créée à cet effet.

En outre, au lieu de proposer des séjours nécessairement extrêmement courts en France, pourraient être privilégiés les **échanges avec des établissements francophones en dehors de France.** Un « Erasmus francophone »¹⁶ pourrait ainsi relier un réseau d'universités du Nord, du Sud, d'Orient et d'Occident, dans différentes disciplines, entre lesquelles faire circuler professeurs et étudiants.

Il semblerait par ailleurs important de subordonner l'octroi d'un pourcentage élevé de bourses à un projet professionnel dans le pays d'origine, afin à la fois de mettre fin à cette fuite des cerveaux qui pénalise nombre de pays africains, et de contribuer à l'indispensable formation d'un corps de professionnels formés et compétents pour aider au développement du pays.

¹⁶ Dominique Wolton, « Le rapport francophonie et migrations internationales », Migrations et sociétés, vol. 20, n°117-118, mai-août 2008. L'intégralité du rapport est accessible sur : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Rapport_Wolton_Fnie_Migrations_jan_2008.pdf

3.2 → *Coopération internationale et migrations*

La promotion du français comme langue de développement dans les pays francophones du Sud est l'une des actions prioritaires du Secrétariat d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, en partenariat avec l'OIF et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), pour la période 2010-2013. La coopération décentralisée constitue en effet un levier intéressant, en multipliant les échanges autour de projets concrets, et l'appui de la France à ces initiatives mérite d'être salué. Dans des pays où l'offre d'enseignement professionnel et technique est limitée, la mise en œuvre par la France de tels cursus ou le renforcement des initiatives existantes pourrait constituer un levier pour la francophonie. L'appui à des projets de développement économique ou de soutien au renforcement de l'État de droit, au travers d'organismes tel que l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) est également positif. Toutefois, le fléchage sous le label « francophonie » des crédits accordés s'avère parfois trompeur lorsque les actions financées sont éloignées de la coopération linguistique et culturelle.

La francophonie devrait se saisir de la dimension culturelle et politique de l'immigration : *« D'abord au titre de ses valeurs universelles. Ensuite, du fait de son implantation mondiale. Enfin, parce qu'elle recèle en son sein toutes les contradictions liées à cette réalité. Elle est plus que jamais un des laboratoires de cette diversité culturelle à construire. En saisissant à bras-le-corps cette question des migrations, en assumant les contradictions et en définissant des politiques, la francophonie change de rôle : elle passe du rôle d'acteur mal à l'aise à celui qui aborde directement la première question pratique liée à la reconnaissance de la diversité culturelle. Elle contribue à son propre rajeunissement, dont elle a besoin après les deux générations des pères fondateurs. S'ouvrir aux migrations et les valoriser, c'est participer aux changements d'échelle et de représentation de la mondialisation, c'est contribuer à l'élargissement des points de vue conformes à la francophonie. »*¹⁷ Dominique Wolton souligne également que favoriser l'apprentissage du français par les migrants constitue un vecteur de diffusion de notre langue au sein de l'hémisphère sud, puisque les flux migratoires ne se dirigent pas tous vers des pays du nord.

¹⁷ Dominique Wolton, *op. cit.*, p.92

Il est par ailleurs indispensable de renforcer l'appui aux femmes de migrants, souvent sans formation et inactives, ne serait-ce que parce que c'est elles qui transmettront leur(s) langue(s) à leurs enfants et qu'elles sont un facteur d'intégration et de cohésion sociale.

À l'heure du débat sur l'identité nationale, la condition, pour les étrangers membres de famille sollicitant un visa d'entrée sur le territoire français, de l'obtention du Diplôme initial de langue française (suite à la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile) risque d'être perçue simplement comme une stratégie de contrôle de l'immigration, alors qu'elle devrait être intégrée à des dispositifs de formation, au coût accessible, permettant d'appréhender cette exigence linguistique comme une chance de développement personnel et un outil pour une meilleure intégration sociale et professionnelle.

En guise de conclusion...

La toute récente nomination de Jean-Pierre Raffarin en tant que Représentant personnel du président de la République pour la Francophonie constitue un signal fort de l'intérêt porté à cette problématique au sommet de l'Etat. Ce thème est particulièrement large et la présente note a pris le parti d'en défendre quelques aspects essentiels, qui doivent demeurer prépondérants, par exemple dans le cadre de la réforme de notre réseau culturel extérieur. Il est important que chacun s'approprie cette francophonie. Comment ne pas être exaspéré d'entendre des Français tenant à s'exprimer en anglais (souvent plus que médiocre) dans des enceintes internationales, alors même que la traduction y est assurée ? Comment ne pas comprendre l'exaspération, devant ces comportements, des Africains qui ont fait le choix de notre langue et qui en viennent à le regretter et à faire le choix de l'anglais pour leurs enfants, nous accusant de ne pas assez défendre notre propre langue ? Alors que les phénomènes concomitants de mondialisation et d'accélération et d'uniformisation de l'information accroissent encore le poids de l'anglais dans la vie internationale et sa force d'attraction auprès des jeunes, il apparaît essentiel que la stratégie d'excellence défendue par la France ne la conduise pas à négliger les vecteurs susceptibles de démocratiser l'accès à la langue française et l'enseignement aux jeunes, notamment les nouvelles technologies. Car aujourd'hui, si le français est toujours considéré comme une langue de culture, l'anglais est lui vu comme langue de modernité, d'où son attrait pour les jeunes générations.

Nous ne pourrions par ailleurs éviter un débat sur la simplification grammaticale et orthographique de la langue française. Combien de jeunes étrangers n'ont-ils pas préféré l'apprentissage d'une langue autre que le français, persuadés que ses difficultés les empêcheraient de bien la pratiquer ? Il ne s'agit évidemment pas d'appauvrir notre langue, d'entacher sa pureté originelle, mais de rationaliser son usage par quelques mesures de simplification indispensables qui donneraient un signal fort aux jeunes du monde entier. Comment ne pas s'alarmer que des élèves du très prestigieux collège britannique d'Eton, où le français était encore obligatoire il y a quelques années à peine, choisissent maintenant l'italien ou l'espagnol, « pour avoir de meilleures notes » !

Il convient en tout cas de mieux explorer et s'approprier la francophonie en tant qu'espace culturel et médiatique mais surtout aussi en tant qu'espace économique et politique, et à ce titre un développement en réseau des échanges commerciaux, culturels et politiques entre pays francophones devrait s'accélérer.

La francophonie ne doit plus être considérée, comme c'est encore trop souvent le cas, en termes franco-français. En cette année 2010 du « rapprochement des cultures », la France ne doit pas en porter seule l'essentiel des charges et responsabilités, comme c'est par exemple encore le cas pour TV5 et les écoles en pays non-francophone. La francophonie doit être un ferment d'unité et chaque pays francophone doit en partager la responsabilité, au prorata de ses capacités. Nous n'avons plus les moyens d'assurer seuls la défense et la promotion de la francophonie.

Le français est notre bien partagé, et un vecteur de promotion de la francophonie. Celle-ci, dont la promotion doit rester un objectif commun, ne se développera que par des actions concertées et complémentaires entre la France et ses partenaires francophones industrialisés, mais aussi par l'acceptation et la compréhension des pays moins privilégiés. Plus encore qu'ailleurs, l'union et la coopération permettront de mieux avancer. La francophonie doit être une notion transversale qui doit irradier toutes les politiques des pays membres. C'est à ce prix que l'identité francophone, la fierté mise en ses valeurs de solidarité, de progrès, d'humanisme et de tolérance pourra se développer. La Francophonie est aussi une organisation politique qui dépasse les clivages géographiques, culturels, sociaux et qui se pose en alternative au système anglo-américain d'uniformisation prévalant dans le village planétaire. L'identité francophone ne doit pas se limiter à des enjeux linguistiques mais doit profiter du monde multipolaire en construction pour s'affirmer davantage encore

comme outil de promotion de cette diversité linguistique et culturelle que tant de peuples appellent de leurs vœux et qui est indispensable à l'avènement d'une société démocratique à l'échelle du monde.

Quelques recommandations :

Axe 1 - Promouvoir l'apprentissage du français dans des établissements scolaires locaux et internationaux (hors réseau AEFÉ), ainsi que par le biais d'initiatives extra-scolaires :

- Mettre en œuvre une campagne de promotion de deux langues étrangères à l'école ;
- Promouvoir la formation initiale et continue de professeurs français et étrangers ;
- Soutenir les systèmes éducatifs locaux, notamment en Afrique ainsi que les structures éducatives plurielles
- Encourager les partenariats entre universités et instituts français et étrangers, notamment dans les filières à vocation professionnelle ou de recherche, juridiques, économiques, médicales ou d'ingénierie
- Développer les formules de volontariat pour l'envoi de professeurs de FLE ;
- Développer des cursus pédagogiques adaptés à l'enseignement du français en dehors du système scolaire, en milieu familial ou associatif ;
- Créer et diffuser des supports pédagogiques spécifiques à ce public ;
- Créer et soutenir des filières de formation professionnelle adaptées au marché de l'emploi, de courte ou moyenne durée
- Démocratiser l'usage des livres, au coût prohibitif dans nombre d'Etats comme Madagascar ou même l'Albanie ; Organiser des dons –grâce par exemple à Adiflor, association créée dans ce but) et livraisons de livres aux Etats francophones (par exemple grâce aux bateaux de la Marine française)
- Mutualiser les ressources et partager les bonnes pratiques.
- Faire de la journée internationale de la francophonie (20 mars), aujourd'hui encore assez peu célébrée, une vraie journée de fêtes et d'initiatives partout dans le monde (y compris dans les pays non-francophones)

Axe 2 – Utiliser les médias et les nouvelles technologies pour promouvoir la langue française et les valeurs francophones :

- Promouvoir la diversité culturelle et linguistique sur tous les médias (notamment Internet) pour réduire les risques d'uniformisation et d'appauvrissement culturels.
- Veiller à la francisation des expressions utilisées dans les nouvelles technologies et Internet en particulier

- Développer une chaîne télévisée francophone sur Internet avec accès gratuit à une très large vidéothèque de programmes culturels, films et archives télévisées
- Développer l'accompagnement des télévisions nationales, notamment en Afrique, par Canal France International et élargir l'offre de ses programmes
- Utiliser Internet pour la diffusion de programmes d'apprentissage et de formation de formateurs;
- Continuer à développer les campus numériques universitaires en Afrique, en créer en Asie
- Développement de supports ludiques et innovants, pour une utilisation individuelle ou familiale (notamment jeux vidéos) ;
- Recensement, référencement et regroupement sur un portail internet de la multitude de ressources déjà existantes mais dispersées ;
- Aide à la diffusion de médias francophones par satellite, notamment en favorisant l'équipement des populations (suivant l'exemple de l'Italie, qui aurait équipé, pour un coût quasiment nul, la grande majorité des foyers albanais avec des satellites leur permettant de capter les télévisions italiennes) ;
- Autorisation à TV5 Monde de diffuser en TNT en France pour accroître son audience auprès des téléspectateurs étrangers résidant ou séjournant en France ;
- Coopération avec des médias étrangers pour la diffusion de programmes francophones, notamment à destination de la jeunesse ;
- Promouvoir la francophonie par des manifestations culturelles multinationales, comme par exemple l'opération Odyssée menée par l'Ambassadeur Rondeau à l'été 2009 avec des écrivains francophones de la Méditerranée dans plusieurs pays ;
- Approfondir la réflexion quant au rôle des entreprises en matière de diffusion de la francophonie et de ses valeurs.

Axe 3 – Francophonie, coopération internationale et migrations :

- Sensibiliser les décideurs francophones aux enjeux de l'utilisation de leur langue, de préférence à l'anglais, dans les enceintes internationales ;
- Elargir la politique de bourses, en en conditionnant une partie à un projet professionnel dans le pays d'origine ;

- Améliorer l'accueil et les conditions de vie des étudiants étrangers dans nos universités
- Se saisir de la problématique des migrations de façon positive. Encourager, comme le font les canadiens, le lien entre pratique de la langue française et accès privilégié à un emploi
- Ne pas focaliser l'essentiel des moyens dévolus à la francophonie sur l'Afrique. Répondre également aux attentes des pays traditionnellement francophones –mais qui ont été trop longtemps négligés, en Asie (Vietnam, Cambodge, Laos) et en Amérique latine
- Organiser les diverses associations de nationaux francophones expatriés en une fédération mondiale –mais avec des antennes nationales -de francophones à l'étranger ; les mobiliser autour de la promotion du français
- S'appliquer à développer les échanges commerciaux entre pays francophones
- Renforcer l'enseignement du français en tant que langue de travail, avec formations professionnelles en français ; montrer par des campagnes de communication l'utilité de la langue française en inventoriant les débouchés et les entreprises francophones. Créer une « bourse d'emplois francophone »
- Promouvoir à l'étranger le système juridique français de droit romain. Développer les liens avec les juristes de droit public ou privé dans les pays étrangers. Offrir aux Etats de droit une assistance en matière constitutionnelle et institutionnelle.
- Ne pas heurter les pays du Sud par un discours trop « droit de l'hommiste » parfois rejeté parce que considéré comme occidental, moralisateur et mal adapté aux réalités africaines, mais les aider à s'approprier et à développer leurs propres concepts et procédures en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, de laïcité, de plurilinguisme, de coexistence des cultures, d'éducation à la citoyenneté, à la paix et à la démocratie
- Développer et organiser la solidarité francophone, aider à la gouvernance des quelques pays de langue française – Burkina Faso, Burundi Guinée-Bissau, Mali, Niger, République centrafricaine et Tchad qui sont parmi les plus pauvres de la planète.
- Sensibiliser les autres pays francophones riches (Canada, Suisse, Luxembourg, Belgique) à l'importance de la coopération avec les pays francophones. Travailler en réseau pour mieux coordonner, cibler et développer l'aide publique et les IDE (investissements directs étrangers). Fixer des objectifs de coopération et d'aide publique en fonction des PIB de chacun de ces pays.

- Sensibiliser les populations des grands pays francophones aux enjeux de la coopération et de la francophonie par des campagnes de communication. Par exemple sur le thème du monolinguisme en tant que facteur d'affaiblissement de la pensée et de l'expression. La francophonie est l'affaire de la société civile, elle est l'affaire de tous.
- S'appuyer sur la notion de parité pour mettre en place des actions d'autonomisation et de promotion économique, politique et sociale des femmes dans l'espace francophone (par opposition aux notions anglo-saxonnes, plus réductrices, de quotas). Développer une approche transversale du genre dans les actions contre la pauvreté (ex. octroi de micro-crédits, veille législative, baromètre des résultats)
- Intégrer la dimension environnementale de développement durable dans tous les dossiers de coopération.